

## A quoi ça sert ?

- **A recevoir automatiquement les documents administratifs autorisés par le collaborateurs** : le Bulletin de Paie pourra être déposé chaque mois directement sur le compte Digiposte du Collaborateur.
- **A classer et conserver** les documents officiels.
- **A partager** les documents avec d'autres personnes ou administrations, si le collaborateur le souhaite.

## Pourquoi Carrefour dit que c'est mieux c'est mieux ?

- Le collaborateur dispose d'un **espace personnel et sécurisé** (un code secret inviolable et des données sécurisées au plus hautes normes).
- Le Digiposte est un **service** :
  - **Gratuit, utilisable à vie**, même en changeant d'employeur.
  - **Accessible partout à n'importe quel moment**

## Ce qui ne change pas

- Même confidentialité
- Aussi officiel que la version papier

## Les plus

- Réception automatique et +
- Disponible 24h/24 et 7j/7 de vous en avez besoin
- Accessible depuis un ordinateur, tablette ou via internet mobile
- Immédiatement transférable et imprimable
- Préservé des dommages de et sauvegardé à vie
- Plus écologique
- Gain de place

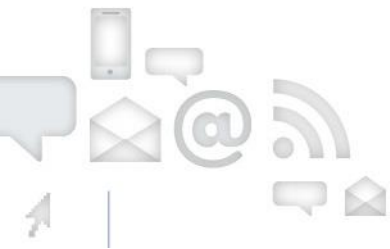
# LE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE :

pour recevoir votre nouveau bulletin de paie et le conserver en toute sécurité

- Le coffre-fort numérique, c'est **un espace personnel** en ligne, simple d'utilisation et **totallement sécurisé**
- **pour recevoir, conserver et accéder facilement à tous vos documents personnels** : votre nouveau bulletin de paie numérique bien sûr, mais aussi vos factures, vos contrats d'assurances, vos photos de famille...



## La solution retenue par Carrefour



# DIGIPOSTE, de nombreux avantages



## • Un espace personnel et sécurisé de 3 Go proposé par La Poste

- Votre code secret inviolable et connu de vous seul
- Vos données sécurisées aux plus hautes normes
- 3 Go de mémoire, représentant jusqu'à 25 000 documents



## • Un service gratuit, consultable à vie MÊME si vous quittez Carrefour

- Vos documents conservés aussi longtemps que vous le souhaitez



## • Un gain de temps au quotidien

- Simplicité d'utilisation, facilité de de partage et d'impression de vos documents
- Rapidité de la mise à disposition des bulletins de paie numérique sur Digiposte
- Accessibilité de vos documents où que vous soyez, depuis tous vos outils du quotidien : ordinateur, Smartphone et tablette.



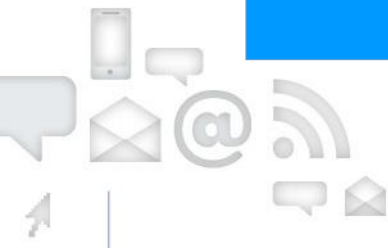
# DIGIPOSTE, en pratique

**1-** Après avoir donné votre autorisation à Carrefour, **recevez** automatiquement vos bulletins de paie sur Digiposte.  
**De même, tous vos autres documents administratifs pourront y être déposés automatiquement, ou par vous-même.**



**2- Classez** vos documents dans des boîtes virtuelles selon le mode de classement qui vous convient (par émetteur, par importance...) !

**3- Partagez** vos documents avec d'autres personnes ou adressez-les facilement à d'autres structures : assureur, administration...



# QUELQUES MINUTES pour s'inscrire au bulletin de paie numérique

# 1

• Créez votre compte Digiposte, personnel et sécurisé

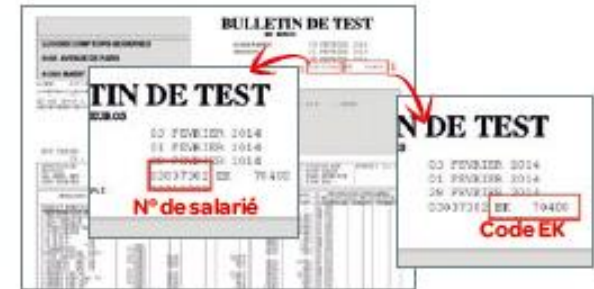
- Connectez-vous à l'url dédiée dans votre navigateur
- Internet : [adherer.digiposte.fr/carrefour](http://adherer.digiposte.fr/carrefour)



# 2

**Effectuez votre demande d'adhésion**

- ✓ Saisissez votre N° de salarié (champ « Identifiant ») et votre code EK (champ « authentifiant »), présents sur votre bulletin de paie papier.
- ✓ Poursuivez en suivant les indications



# 3

**Confirmez votre adhésion**

Vérifiez les informations pré-remplies puis validez

